

Plusieurs services d'aide à domicile conventionnés

L'aide à domicile en sortie d'hospitalisation

Description

Afin d'éviter une réhospitalisation et/ou d'organiser au mieux le retour à domicile après hospitalisation, un système d'aide à domicile PAERPA peut être organisé temporairement.

Fonctionnement

L'aide à domicile accompagne la personne dès la sortie de l'hôpital ou de l'EHPAD. Elle intervient dans les gestes du quotidien, selon les besoins : aide aux repas, courses, ménage, toilette...

La CTA étudiera par la suite la situation de la personne en lien avec les différents partenaires afin de pérenniser les aides si besoin.

Conditions :

- Etre âgé(e) de 75 ans et plus
- Résider sur la Métropole du Grand Nancy ou le territoire de Saint Nicolas de Port
- Ne pas bénéficier d'une aide financière en sortie d'hospitalisation : RSI, MSA ou ARDH de la CARSAT
- Ne pas bénéficier de l'APA du Conseil Départemental

Délai de mise en place /durée

14 heures maximum réparties sur 10 jours. Mise en place dès la sortie d'hospitalisation

Prise en charge et démarches à effectuer

Prise en charge dans le cadre de PAERPA.

→ Prendre contact avec la plateforme d'accueil CTA (Coordination Territoriale d'Appui) :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00

Notes

Pour mieux comprendre

N° unique d'accueil CTA : 03.55.68.50.90